compte de ce que coûte un accident de collision qu'elle qu'en soit l'importance des dégâts et des victimes, on reconnaîtra justement, qu'il n'y a pas lieu d'hésiter à mettre en pratique un appareil qui pourra éviter ces genres de catastrophes.

» Des essais vont être tentés en Russie par un groupe, je ne manquerai pas de vous communiquer les résultats obtenus.

» En attendant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments dévoués.

» G. Schreiber. »

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

Tourcoing. — *Le Racing Club de France au Sporting Club Tourquennois.* — Nous avons donné dans notre numéro d'hier un compte rendu complet du beau match joué à Roubaix entre le R.C.R. et le R.C.F. Cette dernière société, avant de repartir pour Paris, a voulu honorer Tourcoing de sa présence et est venue jouer deux beaux matchs sur le terrain du Sporting Club Tourquennois.

A midi et demie les deux équipes secondes du R.C.F. et du S.C.T. ont joué devant une centaine de personnes. Le match a été très intéressant, l'équipe de Tourcoing qui ne comprenait que dix équipiers dont trois scolaires s'est défendue très énergiquement. Malgré ses efforts, le R.C.F. est arrivé à marquer six buts à zéro. Ce match était arbitré par M. Freach du R.C.F.

C'est devant une nombreuse assistance qu'a été joué à 2 heures 1/2, le match important des équipes premières des deux sociétés citées plus haut.

Au début de la partie, Paris ayant eu le coup d'envoi, s'échappe, mais aussitôt refoulé par les Backs Tourquennois. Leurs avants s'emparent du ballon et restent un certain temps dans les 22 mètres du R.C.F. Le ballon voyage alors d'un but à l'autre, et par suite d'un « rhwat » d'un avant parisien, le ballon touche la traverse du but et retombe en face. Ce but est accordé par l'arbitre au R.C.T. mais est vivement contesté par les joueurs du S.C.T. et par le public. Quelques instants après, un coup de pied malheureux d'un équipier tourquennois marque un second but à l'actif du R.C.F. La mi-temps est sifflée quelques instants après.

A la reprise, Tourcoing avec la fougue qu'on lui connaît reprend la lutte avec acharnement. Un magnifique « shoatt » de M. Uzel du S. C. T. est arrêté par Mac Evoy du R.C.F., mais le Sporting Club reprenant le ballon réussit à marquer un but. La lutte continue avec la même ardeur, mais sans aucun résultat.

La fin du match est sifflée: l'arbitre, M. Puget, déclare le R. C. F. vainqueur par deux buts à un. Avant de terminer, disons que le Sporting-Club-Tourquennois s'est montré d'égale force avec une des sociétés parisiennes les plus en renom. Dans l'équipe tourquennoise les demis Paul Wattel et Streetmatter et le back Desrousseaux se sont surtout fait remarquer par leur sang-froid et leur adresse au jeu.

Voici la composition des équipes : *Equipes seconde du R.C.F.*: Fournier, Chappin, Girard, Echenoz, Stowell, Birabben, Gauduin, Rolfo, Puget, Sarraub, Rousseau. S. C. T.: Crombez, Clarisse, Delepoule, Jourdain, Facon, Barrois, Debœuf, Lepers, Poliet, J. Crombez.

Equipes I du R.C.F.: Mac-Evoy, A. Tusonner, T'kint, Fournier, Schmidt, Cardowell, Puget, Saint-Julien, Goubeau, Boher, Prayssé. S.C.T.: A. Wattel, Dewavrin, Desrousseaux, Lorthiois, Stsetmatter, P. Wattel, L. Uzel, Uzel, Stien, Six, Wattel.

Match Interclub. — Dimanche, à 3 heures, s'est joué sur le terrain de l'Union Sportive Tourquennoise, un match amical entre la 2me équipe de l'U. S. T. et la 1re équipe de l'Association Sportive Roubaisienne.

Disons de suite que la 2me équipe de l'U. S. T. a triomphé de son redoutable adversaire par 3 buts à 2.

Par suite de l'absence imprévue de deux équipiers seconds de l'U. S. T., deux premiers ont dû les remplacer.

Le match a été très disputé de part et d'autre. Le mauvais état du terrain n'a pas permis à tous les équipiers de s'employer.

La partie a été arbitrée à la satisfaction générale par M. Seguier de l'I. C. L.

NAUTIQUE

A la Roubaisienne. — Le comité de la *Roubaisienne* informe les gymnastes que les cours de natation qui avaient lieu tous les mardis sont suspendus jusqu'au second mardi de janvier inclus.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Les habitués étaient excessivement nombreux lundi soir, à cinq heures et demie, chez M. Lequenne, estaminet de l'Enflé, angle des rues Blanchemaille et d'Archimède, pour participer à la grosse partie qui se jouait contre la société du Grand Parc, chez M. Delbart, rue du Vieil-Abreuvoir. Il s'agissait d'un 3 de 5 pour 100 francs avec paires de plaisir à 20 francs. On a vu à ce combat des coqs remarquables, ce qui a provoqué une animation insolite et des paris élevés de part et d'autre. En voici les résultats : La société de l'Enflé a gagné les troisième et quatrième paires. Delbart a gagné les première, deuxième et cinquième paires. La seconde paire a été nulle.

— Il y avait, lundi soir, à six heures, un notable contingent d'amateurs chez M. Emile Dambrin, cabaretier, rue de Maubeuge, pour assister à la partie qui avait lieu contre la société Mathon de la rue de la Balance: on jouait un 2 de 3 pour 50 fr., plus une paire de plaisir. Coqs de 6 livres. Voici les résultats de cette partie qui a été très animé et au cours de laquelle des paris importants ont été tenus des deux côtés : Dambrin a gagné la 2e paire, Mathon a gagné les 1re et 3e paires.

— Considérablement d'amateurs s'étaient donné rendez-vous lundi soir à cinq heures et demie, chez M. Alphonse Dardusse, estaminet de la Grosse-Buite, rue de la Vigne, pour suivre une intéressante partie de coqs qui se jouait contre M. Alphonse Grymonprez, du Ballon, il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 francs avec paire de plaisir à 40 francs. Des coqs de valeur ont été mis au parc, ce qui explique l'animation qui a subsisté pendant toute la durée du combat et les paris élevés qu'il a provoqué. En voici les résultats. Dardusse a gagné les première et deuxième paires. La troisième paire n'a pas été battu.

— A l'occasion de la fête de Noël, une importante partie de coqs, à laquelle assistaient beaucoup d'amateurs, a eu lieu lundi soir, à six heures, chez M. Destobelaere, estaminet de l'Enfant perdu, rue de l'Epeule : on jouait un 2 de 3 pour 50 francs avec paire de plaisir à 40 francs, contre Decraene, de Mouvaux. Voici les résultats de cette partie qui a été des plus animée et au cours de laquelle des paris sérieux ont été tenus de part et d'autre : L'Enfant perdu gagne les première et troisième paires et perd la deuxième paire.

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis, dimanche soir, à 6 heures, chez M. Derache, parc du Petit-Beaumont, pour participer à la partie qui se jouait contre l'Enfant perdu de la rue de l'Epeule. Il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 fr. avec paire de plaisir à 10 francs. Des coqs choisis ont été mis au parc, ce qui a provoqué une animation insolite et des paris sérieux des deux côtés. En voici les résultats : L'Enfant perdu a gagné les première, deuxième et troisième paires.

— Les amateurs étaient très nombreux, dimanche soir, à six heures, chez M. Debeuf, à la Broche de Bois, pour assister à une belle partie de coqs qui était engagée contre la société Félicien Descamps, de la rue du Tilleul. On jouait un 2 de 3 pour 50 francs. Les adversaires avaient réservé d'excellents sujets pour ce combat, ce qui a donné lieu à une animation peu ordinaire ; les paris, point n'est besoin de le dire, n'ont pas fait défaut. En voici les résultats : Félicien a gagné les deuxième et troisième paires, Debeuf a gagné la première paire. La paire de poules qui a eu lieu le matin, à onze heures et demie, au même local, a été suivie avec intérêt par les nombreux amateurs présents.

— C'est devant un grand nombre d'amateurs que la partie de coqs a été jouée dimanche à midi chez M. Constant Losfeld, rue du Luxembourg, contre la société de chez Bauduin, de la rue de Mouvaux. Il s'agissait du rendage d'un 3 de 5 pour 100 fr. Voici les résultats de cette partie qui a été animée et dont les paris n'ont pas fait défaut. Losfeld a perdu deux paires et gagné une paire.

— Une autre partie non moins intéressante a eu lieu au même local, le soir à 5 heures, contre Serrurier des Halles ; on jouait un 2 de 3 pour 50 francs. Des coqs choisis avaient été réservés pour ce combat, ce qui explique l'animation qu'il a provoquée et les paris élevés qui ont été tenus des deux côtés. En voici les résultats : Losfeld a gagné les première, deuxième et troisième paires.

— Une belle partie de coqs a eu lieu lundi soir, à cinq heures et demie chez M. Debeuf, à la Broche-de-Bois. On jouait un 2 de 3 pour 50 francs avec paire de plaisir à 10 fr. contre C. Losfeld de la rue du Luxembourg. On nous dit que ce combat a pleinement réussi et que les paris ont été importants. Les résultats seront connus demain. L'essayage de coqs qui eu lieu au même local dans la matinée a obtenu beaucoup de succès. On a vu des sujets tout-à fait à point pour affronter les assauts.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0,40 la boîte
AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS CALENDRIERS
Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

SAVON AU MUSC DU LÉKÉLÉ, Nº 29.
Pâte onctueuse, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

Cours publics donnés à Roubaix par les Facultés catholiques. — On nous prie d'annoncer, aux auditeurs des conférences, qu'à raison de la rigueur de la température, des mesures spéciales ont été prises pour assurer le chauffage de la salle.

Mardi soir, 26 décembre, à huit heures un quart, la conférence sera donnée par M. le baron Alexandre Cavrois. Le jeune conférencier, qui a parcouru la plus grande partie de l'Europe, parlera des *Universités étrangères* et montrera que le régime de liberté et d'autonomie, là où il prévaut, est pleinement conforme aux intérêts et aux progrès de la science.

Cette conférence aura lieu, comme les précédentes, au foyer de l'Hippodrome.

Distinction honorifique. — La médaille d'honneur des douanes vient d'être accordée à M. Emile Dubus, sous-brigadier à Roubaix.

Un homme noyé accidentellement. — Les rares passants, qui se trouvaient, lundi matin, vers une heure, près du Galon d'Eau, entendirent des appels désespérés venant du quai de Lorient. Ils se dirigèrent aussitôt vers cet endroit et aperçurent un homme qui se débattait au milieu des glaçons.

Malgré de persévérants efforts, il leur fut impossible de venir en aide au malheureux. Ce n'est qu'une demi-heure après qu'ils parvinrent, à l'aide d'un crochet, à le saisir et à le ramener sur la berge. Malheureusement, ils n'avaient plus affaire qu'à un cadavre.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, se rendit quai de Lorient et procéda aux constatations légales. Dans les poches des vêtements l'on a découvert un livret d'ouvrier au nom de Désiré Amaurisse, tisserand, âgé de 69 ans, né à Helchin (Belgique).

La dernière signature que porte le livret est de la Société anonyme d'ameublement, rue de Bavai, elle est suivie de cette date : 9 juin 1898. On ne connaît pas encore le domicile du défunt. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Bolo l'a examiné.

Un vol avec escalade, rue de Rome. — Les malandrins s'en donnent à cœur joie, depuis quelque temps, dans notre bonne ville de Roubaix. Il ne se passe pas de jour sans que nous n'ayons à raconter un de leurs exploits. Malheureusement, ils restent presque toujours introuvables.

Cette fois, les cambrioleurs ont escaladé le mur de la cour de M. François Ryckewaert, fabricant de calorifuges, 1, rue de Rome. Une fois là, ils ont brisé un carreau de vitre d'une fenêtre de la cuisine et ont ainsi pénétré facilement dans la place. Tous les meubles ont été fouillés, mais les malfaiteurs ont dû être bien déçus, car ils n'ont trouvé qu'une montre en argent, qu'ils ont naturellement enlevée.

M. et Mme Ryckewaert ont constaté le vol en rentrant chez eux, vers minuit. Le verrou étant fait, ils ont dû se servir d'une échelle pour pénétrer dans leur maison.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête, dès la première heure.

Une manifestation de la Libre-Pensée. — Comme les autres années, nos libres-penseurs roubaisiens ont fait, le jour de Noël, une manifestation en faveur de leurs idées. Un cortège composé de la fanfare de trompettes la *Renaissance*, de la société chorale la *Solidarité* et de la fanfare la *Paix* a parcouru, vers midi, les principales rues de la ville. C'était plutôt maigre et le public est resté indifférent devant cette manifestation platonique. Dans l'après-midi, ont eu lieu les *baptêmes civils* (?) à l'estaminet tenu par M. Henri Carrette, maire, rue d'Alma.

Un homme tombé mort dans un café. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un peu avant une heure, un homme d'un âge assez avancé et mis très correctement, entrait dans le café de M. Dubar-Roupain, rue des Fabricants.

A peine attablé, il s'affaissa. Les autres consommateurs s'empressèrent à son secours et remarquèrent, avec surprise, que la jambe gauche de son pantalon et sa chaussure étaient maculées de sang. MM. les docteurs Butruille et Lepers, appelés en toute hâte, ne purent que constater la mort du malheureux. Elle avait été causée par la rupture d'une varice avoisinant un ulcère variqueux de la jambe gauche, qui avait entraîné une abondante hémorragie.

M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, est venu procéder aux constatations d'usage. Aucun papier pouvant établir son identité n'a été trouvé dans les vêtements du défunt. On a seulement découvert deux factures d'achat de *montres provenant de* chez M. Perraux, bijoutier, 60, rue de la Gare, à Roubaix, ainsi qu'une petite bourse en toile renfermant 2 fr. 35, une montre en argent et une chaîne en nickel.

Voici son signalement : taille 1 m. 60, cheveux châtains, moustache noire, petite mouche à la lèvre inférieure, sourcils noirs, yeux noirs, nez pointu. Le malheureux portait un pardessus en drap noir avec col de velours, une jaquette noire en diagonale rayée, gilet et pantalon noirs, chemise blanche, caleçon en flanelle rouge, bottines à élastiques à bouts vernis, chapeau rond de couleur noire ; il avait une ceinture en cuir pour tenir son pantalon. Il a été transporté à la morgue de l'hôpital. Lundi soir, son identité n'était pas encore établie.

Une agression nocturne. — Dimanche, vers minuit, M. *Désiré* Dubar, rentreur, âgé de 29 ans, demeurant rue Charles-Quint, 82, à Croix, s'était attardé dans la soirée en compagnie de ses amis, quand, en passant rue du Lieutenant-Castelain, pour rentrer chez lui, il fut tout à coup assailli par plusieurs individus, qui le mirent dans l'impossibilité de se défendre.

Pendant ce temps, l'un des malfaiteurs le fouillait et lui enlevait sa montre en argent à remontoir et la chaîne en nickel, ainsi que son porte-monnaie renfermant une somme de 3 francs. En possession de ce butin, les malandrins prirent la fuite. M. Désiré Dubar n'eut qu'une seule ressource, informer la police. C'est ce qu'il a fait.

Outrages à la police. — Une journalière, Maria Bernard, âgée de 47 ans, demeurant rue Daguesseau, se trouvait, boulevard Gambetta, dimanche soir à 8 heures, dans un état complet d'ébriété. L'agent de police Carrette, pour mettre un terme au scandale dont elle était la cause, l'invita à rentrer chez elle. Non satisfaite de cette observation, elle l'injuria. Maria Bernard a été écrouée au dépôt.

Le nouveau règlement des théâtres. — Voici les chapitres III et IV du nouveau règlement des théâtres :

Chapitre III. — *Commissaire de service.* — Article 16. — Un commissaire de police, désigné à tour de rôle, est chargé de la surveillance de chaque théâtre ; une loge de 1re galerie, choisie par le Maire, lui sera réservée à chaque représentation. — Art. 17. — Ce commissaire veillera à ce que l'ordre et la décence soient exactement observés, tant sur la scène que dans l'intérieur de la salle. — Article 18. — Il prononcera provisoirement sur toutes les contestations qui tendraient à interrompre le cours ordinaire des représentations; sa décision sera exécutoire nonobstant recours à la justice compétente. — Art. 19. Il fera arrêter provisoirement tout contrevenant qui ne déférerait pas à ses injonctions. — Art. 20. — Tout individu arrêté, soit à la porte du théâtre, soit à l'intérieur de la salle, sera conduit immédiatement au commissaire de police de service qui statuera sur son cas.

Chapitre IV. — *Obligations des directeurs et des artistes.* — Art. 21.— Le directeur doit se conformer strictement aux lois et règlements qui le concernent spécialement, ainsi qu'à toutes mesures qui lui seraient prescrites par les autorités compétentes, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, ou pour la fidèle exécution des engagements qu'il a contractés.

Art. 22. — Le directeur soumettra au préfet, pour être approuvé, le répertoire des pièces qu'il se propose de faire jouer, et les manuscrits d'ouvrages qui n'auraient pas encore été représentés ou qui ne seraient pas portés sur le répertoire. Une copie du répertoire sera déposée à la préfecture et à la mairie.

Art. 23. — Les représentations seront annoncées par voie d'affiches indiquant les pièces avec leurs titres exacts, les noms des auteurs et des acteurs, l'heure d'ouverture des bureaux de distribution, l'heure du commencement et l'ordre du spectacle. Des exemplaires des dites affiches seront déposés, avant qu'elles soient placardées, à la Mairie, au commissariat central et à la caserne des pompiers. Deux exemplaires des programmes seront remis au secrétariat de la Mairie, pour le service des archives municipales.

Art. 24. — Ces affiches obligent le directeur envers le public. Toutefois, si la nécessité absolue d'un changement de pièce, d'une substitution d'acteurs ou d'une relâche ne se manifestait qu'après l'apposition des affiches, le directeur en avertirait immédiatement le public, et en faisant connaître le motif par des bandes imprimées apposées sur les affiches placardées aux lieux accoutumés et apposées à côté des bureaux de distribution de billets, avant l'ouverture de ces bureaux.

Art. 25. — Il ne pourra être délivré par l'administration du théâtre au nombre de billets supérieur au nombre des places ; les personnes munies de billets qui ne trouveraient pas à se placer auront le droit de s'en faire rembourser le montant au contrôle. En cas de relâche, le prix des places sera remboursé aux spectateurs.

Art. 26. — Les portes du théâtre devront être ouvertes aux heures indiquées sur les affiches, mais elles ne pourront l'être en aucun cas avant l'arrivée du service de police et du service des incendies.

Art. 27. — L'éclairage du théâtre devra être complet avant l'ouverture des portes et l'entrée du public. Il ne devra cesser qu'après l'entière évacuation de la salle.

Art. 28. — Le lever du rideau devra avoir lieu exactement à l'heure indiquée sur les affiches. La durée des entr'actes ne pourra excéder un quart d'heure. L'intervalle entre deux pièces ne pourra dépasser vingt minutes.

Art. 29. — Le spectacle devra être terminé au plus tard à minuit. A la fin de chaque représentation, toutes les portes du théâtre seront largement ouvertes pour faciliter la prompte sortie du public.

Art. 30. — Le théâtre devra toujours être tenu en parfait état de propreté et de balayage.

Art. 31. — Aucune personne étrangère au théâtre ne sera admise dans les coulisses pendant tout le temps de la représentation. Il est enjoint au directeur de faire fermer exactement, pendant le spectacle, les portes de communication de la salle aux coulisses, à la scène, aux foyers particuliers et aux loges des artistes. Les artistes et employés du théâtre auront seuls le droit d'entrer par les portes de service qui leur sont spécialement réservées. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux délégués de l'administration municipale, lorsqu'ils sont de service.

Art. 32. — Le directeur ou à son défaut le régisseur devra toujours se trouver au théâtre pendant les représentations pour y faire exécuter les ordres donnés par les délégués de l'Administration. Il sera tenu de déférer à toute invitation qui lui serait faite dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique par le commissaire ou les agents de police de service.

Art. 33. — Les spectateurs ne pourront appeler sur le théâtre le directeur ou le régisseur ; ceux d'entre eux qui auront des demandes à faire ou des plaintes à formuler, devront les adresser au commissaire de police de service.

Art. 34. — Le directeur ou le régisseur ne pourra se présenter sur la scène qu'avec l'autorisation du commissaire de police ou sur son invitation expresse, pour faire au public une communication relative aux représentations ; cette communication devra être rédigée par écrit, et le régisseur ou directeur se bornera à en faire la lecture sans y rien changer, et sans l'accompagner de commentaires.

Art. 35. — Il est défendu aux artistes de ne rien changer ni ajouter à leur rôle. Il leur est également interdit : 1° de quitter la scène avant l'instant marqué par leur rôle ; 2° de refuser de paraître pour reprendre le dit rôle ; 3° d'adresser la parole au public, de répondre à ses interpellations ou d'être inconvenant à son égard ; 4° de lire des lettres ou billets ou de chanter des chansons qui auraient pu être jetées sur la scène.

Art. 36. — Tout acte susceptible de provoquer le désordre: ivresse, injures, disputes ou sévices graves, gestes ou réflexions inconvenants ou injurieux, soit envers le directeur, soit envers le public, le régisseur ou les artistes, entraînera le renvoi de l'artiste qui s'en sera rendu coupable, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être exercées contre lui.

Art. 37. — Le directeur pourra être poursuivi comme personnellement responsable, non seulement des contraventions aux dispositions qui le concernent dans le présent arrêté, mais aussi des contraventions qui auraient lieu par le fait, la négligence et le mauvais vouloir des artistes de la scène et de l'orchestre engagés par lui.

Art. 38. — Les acteurs, figurants et les divers employés du théâtre, devront comme le directeur et le régisseur, déférer à toute invitation qui leur sera faite par le commissaire ou agents de police de service, dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique.

Menus faits. — Le domestique de M. Gustave D..., marchand de charbon, à Roubaix, a été l'objet d'un rapport, lundi matin, parce qu'il n'avait pas sur sa voiture une bascule en bon état.

Conseil à suivre. — Ayez toujours à la maison des *Pilules du Dr Somer* ; à la moindre indisposition, vous en prendrez quelques-unes, et vous éviterez ainsi bien des maladies graves.

Dépositaire général, M. Boyaval, pharmacien, rue de Lannoy, 108, à Roubaix, et toutes pharmacies. 40632

Cafés de ménage 1.70, 1.80 et 2 fr. la liv. — Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix

Les amateurs de bon beurre ne mangent que le beurre d'Oostcamp. Le kil. **4 fr.**, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Téléphone.— On porte à domicile. 50230

Croix. — *Un accident à l'usine à gaz. — La chute d'un gazomètre. — Un ouvrier blessé.* — Un accident dont les suites sont heureusement peu graves et qui n'entraînera aucun chomage ni aucun arrêt dans le service d'éclairage s'est produit dans l'après-midi de lundi à l'usine à gaz de Croix. Le matin, une fissure avait été découverte à la calotte d'un gazomètre, déterminée sans doute par les récentes gelées qui avaient pu désagréger les tôles de surface en brisant les rivets.

Le gazomètre dont la capacité est de 8 à 9.000 mètres fut visité vers deux heures par deux ouvriers chargés de la réparation. Ils grimpèrent à cet effet le long des échelles scellées dans la maçonnerie et le premier arrivé, Henri Vandenbusche, âgé de 50 ans, s'avança aussitôt sur la calotte du gazomètre.

Sous la poussée du gaz qui s'échappait, les lèvres de cette fissure s'ouvrirent à ce moment et la lourde masse retomba avec rapidité dans le cercle de maçonnerie.

L'ouvrier n'eut que le temps de se rejeter en arrière ; malheureusement il ne réussit pas à s'accrocher aux échelons et il fut précipité d'une hauteur de quinze mètres sur le sol. Il se releva avec une fracture au bras gauche. Son compagnon, nommé Devos, âgé d'une trentaine d'années, qui était resté sur l'échelle, put descendre sain et sauf.

Le gazomètre pendant ce temps avait glissé, comme nous l'avons dit, avec rapidité et s'était abattu lourdement dans la rainure.

Par suite du choc qui se produisit, la calotte se dessouda entièrement et s'abattit sur la nappe d'eau, toute la provision de gaz s'étant échappé.

Dans la soirée, le directeur et les ingénieurs de la Compagnie du Gaz de Roubaix se sont rendus à l'usine de Croix et ont visité le lieu de l'accident. Le blessé, dont l'état est satisfaisant, a été reconduit à son domicile, rue de Wasquehal, après avoir reçu les soins de M. le docteur Delannoy, du Breucq.

— *L'arbre de Noël au patronage Léon XIII.* — Une fête particulièrement touchante a été donnée lundi soir dans la salle du patronage Léon XIII, par les soins des conférences de la paroisse. Toutes les familles assistées avaient été conviés à cette réunion où à une intéressante soirée récréative était jointe une distribution extraordinaire de vêtements, de coquilles et de jouets. La salle des fêtes, faut-il le dire, était presque trop étroite pour contenir la foule d'enfants et de parents qui s'y pressaient.

La section dramatique du cercle, toujours si dévouée, prêtait son concours à cette circonstance ; l'exécution de l'*Episode de 1871* a obtenu le plus grand succès auprès de l'intéressant auditoire. Pour terminer, des récompenses de propreté et des prix de catéchisme ont été distribués aux familles et aux enfants.

Cette charmante soirée était présidée par M. le curé de la paroisse et par les présidents et présidentes des trois conférences de St-Vincent de Paul.

— *Le tirage de la tombola de « La Patriote »* — a eu lieu lundi soir dans la salle des fêtes du *Café du Progrès*. A cette occasion la commission offrait aux familles, aux membres honoraires et aux nombreux amis de la société une soirée musicale qui comportait un programme des plus attrayants.

Le succès de ce concert est complet et justifie l'heureux choix que la commission avait fait en réunissant pour la circonstance des artistes tels que MM. Robert, Parvacque, Daghet, Bargibant et Tobie, ainsi que les membres de l'excellente Union symphonique.

La salle était archicomble et présentait la plus joyeuse animation. Nous publierons demain la liste des numéros gagnants de la tombola.

Flers-Breucq. — *Accidents de tramway et de voiture.* — Nous avons relaté lundi matin l'accident dont un domestique de ferme, Auguste Feys, a été victime sur la voie des tramways à vapeur. Le pauvre homme, après avoir passé le reste de la nuit dans le dépôt du Breucq, a été transporté vers 8 heures du matin à l'hôpital de Roubaix. M. le docteur Butin, qui l'a visité une seconde fois, a reconnu que Feys avait une fracture de l'omoplate et que probablement le poumon était atteint.

Les employés du tramway ont fait de leur côté de nouvelles recherches pour retrouver l'endroit même du tamponnement. Le soulier manquant à la victime a été retrouvé en face de la brasserie Lepers; ce qui réduit à cinquante mètres l'espace pendant lequel le malheureux a été traîné sur le sol.

— Dans la soirée de dimanche, un autre accident moins grave s'est produit entre le hameau du Breucq et l'arrêt de la Ville de Roubaix. Une voiture conduite par le domestique de M. Maurel, marchand de bois, rue Colbert, à Lille, est entrée en collision avec une autre voiture montée par M. Griffon, cabaretier et marchand d'étoffes au Breucq. Celle-ci a été renversée mais le conducteur a réussi à échapper à un accident presque inévitable et il s'en est tiré avec des contusions insignifiantes. Un accord est intervenu entre les deux propriétaires. Les voitures ont éprouvé quelques dégradations.

Annappes. — *Bénédiction de drapeau.* — Une touchante et patriotique manifestation a eu lieu hier, jour de Noël, à Annappes. Comme nous l'avions annoncé, les membres de la société des Anciens soldats, au nombre de 85, ont été reçus, à 9 h. 1/2, à la mairie par M. le comte de Montalambert, maire, qui a remis entre les mains de leur Président, M. Schneider, un superbe drapeau, en les félicitant d'être venus plus nombreux encore que les années précédentes.

M. Schneider a remercié M. le Maire de sa généreuse initiative et de sa sollicitude pour la société, puis la musique municipale a joué le « Salut au Drapeau ».

Le cortège s'est ensuite rendu à l'église où devait avoir lieu la bénédiction du nouvel oriflamme. Pendant la messe la musique s'est fait entendre à plusieurs reprises. Avant de procéder à la bénédiction du drapeau, M. le curé de la paroisse a prononcé une allocution patriotique qui a été très goûtée par l'assistance.

A l'issue de la cérémonie le cortège s'est reformé sur la place de l'Eglise, pour se rendre au local de la société, chez M. Duquesne.

Tressin. — *Une chute malheureuse.* — Un ouvrier de cette commune, Charles Deplanque, célibataire, âgé de 75 ans, employé à l'usine Brabant, a fait une chute si malheureuse en sortant samedi matin de cet établissement, qu'il s'est cassé la jambe droite. Il a été transporté à son domicile par un de ses camarades d'atelier, J.-B. Hochin.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU! — Ce magnifique volume de 432 pages contient des centaines de renseignements utiles, de nombreuses histoires, récits et anecdotes, des bons mots, etc., etc.

Chaque page contient plusieurs illustrations par les meilleurs dessinateurs.

L'Almanach Vermot est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Enterrements du 26 décembre. — Auguste Lamour, neuf heures et demie, église Saint-Martin. — Mme Constant Mullié, née Julienne Vandendrissche, neuf heures, église de Wasquehal.

Obits du même jour. — M. Louis Devienne, neuf heures, église du Sacré-Cœur. — M. Jules Verbroggen, neuf heures et demie, église Saint-Joseph.

Communications

Les Mandolinistes Roubaisiens ont fait jouer à la tombola les coquilles de Noël. Voici les résultats : 1er prix, MM. Rodolphe Capelle ; 2e, Georges Tiberghien ; 3e, Henri Capelle ; 4e, Paul Nys ; 5e, Cyrille Van Stenkiste.

La distribution se fera à la répétition de mardi prochain, 26 décembre, à huit heures et demie, les non-classés auront leur part, donc présence indispensable.

Toutes les personnes jouant de la mandoline qui auraient l'intention de faire partie du cercle sont priées de faire leur demande au président, M. Théo Calleus, café Bruno, rue St-Georges.

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix, 55810

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32920

Guérissez la Bronchite par le sirop pectoral Delabaere. — Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 54.

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Cuisinières, Calorifères, Foyers de salles à manger et salons, — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.
Th. LALLEMAND, 36, Grande Rue, Roubaix. 29252

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 46850

TOURCOING

Les annonces pour le Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

Deux jeunes gens tombés dans le canal. — Sauvés par un ouvrier. — Dans l'après-midi de lundi, un accident qui a failli avoir des suites funestes s'est produit au canal près du pont de l'Espierre. Un enfant de huit ans s'amusait sur la glace lorsque tout-à-coup il tomba à l'eau.

Un jeune garçon de quinze ans qui patinait à proximité, voulut lui porter secours, mais tomba lui-même à l'eau. C'est alors qu'un ouvrier, M. Henri Godefroy, âgé de 25 ans, demeurant rue du Halot, descendit dans l'eau en se tenant d'une main à une chaîne, et put les retirer tous deux sains et saufs. Après avoir reçu des soins à l'estaminet du « Quai », les deux jeunes gens ont pu regagner leur domicile.

Une jeune fille blessée d'un coup de pied de cheval. — Lundi matin, vers dix heures, une jeune fille de 25 ans, Mlle J. S..., demeurant rue Famelart, passait rue de Mouvaux, lorsqu'en face de l'estaminet Bayard, un cheval attaché derrière la voiture d'un marchand de volailles se mit à ruer. La jeune fille fut atteinte à la hanche. Elle porte une contusion étendue, et se plaint de douleurs au bas-ventre. Le marchand de volailles a pris la fuite.

Chute dans un escalier. — Dimanche soir, un boucher M. Charles Houzet, âgé de 29 ans, demeurant rue de la Cité, 134, descendait l'escalier du Théâtre Alexandre lorsqu'il glissa et tomba de plusieurs marches. M. le docteur Dewyn qui l'a visité n'a constaté que des contusions sans gravité.

Une arrestation pour fraude. — Dimanche soir, les douaniers, de service à la Marlière, ont arrêté un peigneur, Alfred Van Quinckenborne, âgé de 19 ans, né et demeurant à Mouscron. Ce jeune homme portait 4 kilos de café d'une valeur de 12 francs. Il a été conduit à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille.

Un soldat arrêté pour absence illégale. — Un jeune soldat, du 12e régiment d'artillerie, en garnison à Vincennes, M. J.-B. D..., qui s'était absenté du corps sans permission régulière, a été arrêté par la gendarmerie pour absence illégale.

Remise d'une extradée à la frontière. — Dans l'après-midi de lundi, les gendarmes français ont remis entre les mains de leurs collègues de Belgique une extradée, Rosalie Lauwens, née à Archot (Belgique). Cette femme est inculpée dans une affaire de mœurs et réclamée par le Parquet de Bruxelles.

A la frontière. — Lundi après-midi, la gendarmerie a conduit à la frontière un convoi de sept expulsés qui leur avaient été amenés par les gardiens de la prison de Lille.

Mouvaux. — *La réunion de l'Union Sociale et Patriotique.* — La 5e section de l'Union Sociale et Patriotique s'est réunie dimanche soir à l'ancien estaminet du Peuple, tenu par M. Henri Leman. Soixante personnes environ y assistaient. Plusieurs membres du comité ont successivement pris la parole.

Linselles. — *A la société d'Anciens militaires.* — La société d'Anciens militaires établie à l'estaminet de la « Pomme d'Or » a célébré hier sa fête annuelle.

Le banquet qui a eu lieu au siège de la société a été très animé. Au dessert plusieurs toasts ont été prononcés et notamment par M. Augustin Wallaert, président. La fête s'est prolongée jusqu'à une heure assez avancée de de la soirée.

— *Dans la douane.* — M. Desmulier, préposé des douanes, vient d'être admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Neuville. — *Promotion dans la douane.* — M. Cazeaud, préposé, vient d'être promu par décision de M. Touzard, directeur à Lille, à la première classe de son emploi, et nommé à Frelinghien en remplacement du préposé Barry, nommé à Tourcoing-gare.

Roncq. — *Une arrestation en vertu d'un mandat d'amener.* — Hier dans la journée la police de Roncq a arrêté sur mandat d'amener, Charles Lava, 23 ans, compromis dans l'affaire du vol commis au Vinage le 4 décembre par un jeune homme du nom de Vanreckem, faits dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs.

— *Une glissade fâcheuse.* — Dans la soirée de dimanche, Mme Gille, âgée de 73 ans, demeurant au hameau au Petit-Roubaix, est tombée si malheureusement qu'elle s'est fracturée le bras droit. M. le docteur Galissot, appelé à donner ses soins à la blessée, a réduit la fracture ; il conclut qu'un repos de six semaines sera nécessaire à la guérison complète.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr. 5287

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LÉRISSON-LEPOUTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Sophie-Fidéline Lepoutre**, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1899, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 27 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Franklin, 35.

Les amis et connaissances de la famille RAMBOUR-OLDERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre Rambour**, décédé à Roubaix, le 24 décembre 1899, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 26 courant, à 3 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Parvenus, 43, à 2 h. 1/2.

Un Obit Solennel du Mois de 1re classe sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 28 décembre 1899, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Laure-Augustine-Marie Montagne**, décédée à Tourcoing, le 27 novembre 1899, dans sa 13e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

Douanes. — La médaille d'honneur est accordée aux agents des brigades des douanes dont les noms suivent :

Nord. — Omer Boulangier, préposé à Dunkerque ; Augustin Corne, patron à Dunkerque ; Henri Comyn, préposé à Rexpoëde; Jules Marie, préposé à Armentières; Emile Dubus, sous-brigadier à Roubaix; Paul Delahay, sous-brigadier à Halluin ; Désiré Dubrucq, préposé-visiteur à Comines.

MM. Henri Derache, préposé à Armentières ; Etienne Deparpe, brigadier à Ainfroipret ; Charles Nappey, préposé à Maubeuge; Alexandre Herbaut, préposé à St-Saulve; Auguste Radlet, brigadier à Dompierre; Jean Troubie, préposé à Anor; Pierre Darrou, préposé à Hargnies; Charles Stiévaux, préposé à Preux-aux-Bois.

Pas-de-Calais. — MM. Jean Demaye, brigadier à Berck ; Alfred Muselet, sous-brigadier à Boulogne.

La Fête de Noël

A ROUBAIX

Dans toutes les paroisses, la solennité de Noël a été célébrée avec un éclat tout particulier et a donné lieu à des manifestations de foi vivace et de piété sincère. Dans plusieurs chapelles privées une messe a été chantée à minuit au milieu du calme et du recueillement. Les églises paroissiales dont les cloches ont répandu dans les airs les appels de leurs joyeuses volées dès trois heures et demie du matin, étaient bondées d'une assistance nombreuse pour la messe dite de minuit et les fidèles se sont succédé en rangs pressés à toutes les autres messes célébrées dans la matinée.

L'affluence a été encore très considérable à la grand'messe du jour et aux vêpres. Dans *toutes les paroisses, les maîtrises* et les chorales, avec un empressement et un zèle des plus louables, ont rehaussé par leurs chants, soigneusement préparés et exécutés avec une perfection digne des meilleurs éloges, la pompe des cérémonies religieuses.

A Saint-Martin, la messe du matin a été chantée par le chœur de la paroisse sous la direction de M. Broquet-Franchomme.

L'exécution de la messe de 10 heures a été pour la chorale dirigée par M. Paul Fournier un véritable succès. On pouvait craindre qu'une œuvre écrite sur des Noëls manquât d'unité, les motifs de ce genre étant ordinairement très différents les uns des autres ; mais nous avons été agréablement surpris en constatant qu'elle avait toutes les qualités qui font les belles œuvres. Le cachet d'actualité qui la marquait a beaucoup plu.

M. Paul Fournier mérite les plus sincères félicitations pour son talent et sa mesure rigoureuse qui assurent les exécutions irréprochables. MM. Carton, Grumiaux et Pougnies ont parfaitement rendu leurs solos. A l'Offertoire, M. Meyer a donné une preuve de son grand talent en soutenant au petit orgue un orchestre qui se trouvait à une assez longue distance de lui, dans la nef du Sacré-Cœur.

A Notre-Dame, la société chorale s'est fait entendre avec succès d'abord à quatre heures et demie en exécutant la messe du premier ton de Dumont, harmonisée par Gigout, et ensuite à neuf heures et demie dans la messe en mi-bémol de Th. Dubois, complétée par le *Credo* de Nicou-Choron.

L'accompagnement d'orgue était renforcé par un orchestre symphonique. *L'exécution a été digne de la réputation bien* établie de la Chorale Notre-Dame.

A Sainte-Elisabeth, la chorale Saint-Eloy a interprété supérieusement, le matin et à dix heures, la messe de Parisot.

Au Sacré-Cœur, très belle exécution d'abord de la messe du Saint-Esprit avec un Noël chanté par M. Jules Carpentier dont le talent est bien connu, ensuite de la messe de Bartholomeus, dans laquelle MM. Desanois, Adolphe Vanhauter et Léon Lasserre se sont fait avantageusement remarquer comme solistes.

A Saint-Joseph, la chorale, dirigée par M. Peers, s'est fait entendre avec succès aux deux messes solennelles. Elle a interprété une messe composée par son directeur avec des motifs d'anciens Noëls.

Au Saint-Sépulcre, la maîtrise a donné de son côté, sous la direction de M. Marcelli, une audition qui a affirmé, une fois de plus, les sérieuses qualités d'interprétation que cette société a su acquérir.

Au Très-Saint-Rédempteur, la société chorale s'est fait avantageusement apprécier aux deux messes. A celle du jour, elle a exécuté la deuxième messe de F. Haller dont les soli ont été chantés avec art par M. Gustave Herchuez.

A Saint-Jean-Baptiste, la messe qui avait été très sérieusement préparée par les artistes que comprend la chorale, a réellement donné le résultat que l'on pouvait souhaiter. Sous l'habile direction de M. Degraeve, elle a exécuté, avec quatuor, orgue et harpe, la messe des Rois Mages de Pilot, composée sur des Noëls anciens. Les solis ont été fort bien rendus par MM. Dubar, Carlos Merchez et Bostieher fils.

L'on a surtout remarqué le premier *Agnus Dei* qu'a détaillé d'une façon vraiment artistique, un hautboïste de grand avenir.

A WATTRELOS

Wattrelos a fêté Noël cette année comme de coutume, et les offices religieux ont été suivis à la paroisse du Centre aussi bien qu'au Crétinier, par une affluence très nombreuse.

La chorale *Saint Maclou* a chanté, à cinq heures, la messe dite de N.-D. des Anges, et à six heures, la messe de Battmann. Elle a développé dans de fort belles interprétations, les qualités sérieuses qui la distinguent et qui font d'elle une des meilleures chorales paroissiales de la région.

La délicieuse et si poétique légende du petit Noël descendant par la cheminée pour déposer des joujoux dans le soulier des petits enfants bien sages est bien connu à Wattrelos comme ailleurs ; mais l'usage en est quelque peu abandonné, sauf dans les vieilles familles où l'on conserve encore religieusement le culte de traditions.

A CROIX

Les touchantes cérémonies de la fête de Noël ont attiré lundi dans les églises le contingent habituel des grandes fêtes. Afin d'en rehausser l'éclat, les décors les plus choisis avaient été employés et les maîtrises, de leur côté, avaient soigneusement préparé le programme des chants liturgiques. A Saint-Pierre la chorale du cercle Léon XIII a chanté à cinq heures la messe du 1er ton harmonisé et à dix heures la messe de Sainte-Germaine. Aux vêpres chantées en faux bourdon, le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Delporte, aumônier de l'hospice de Roubaix.

A Saint-Martin, la maîtrise, dirigée par M. Capelle, a donné à cinq heures, la messe du Saint-Esprit et à dix heures la messe du 2e ton harmonisé par M. Lecomte. Le sermon des vêpres a été prononcé par le R. P. Pascal, des Franciscains de Roubaix.

A LANNOY

La fête de Noël, qui coïncidait avec la fête de l'Adoration, a été célébrée avec tout l'éclat habituel. Le R. P. Vermelle a donné les sermons de circonstance. La maîtrise s'est fait entendre à la grand'messe.

A TOUFFLERS

La fanfare municipale s'est fait entendre à la messe et aux vêpres. L'après-midi la Société des Anciens militaires, établie chez Delcourt, s'est rendue à l'église et a fait bénir son drapeau. Plusieurs sociétés s'étaient jointes à elle.

A LEERS

Une assistance extrêmement nombreuse se pressait à l'office des vêpres de Noël.

Une circonstance toute particulière motivait cette affluence extraordinaire des paroissiens. En effet, un prêtre, leur compatriote, le R. P. Tiberghien, barnabite de la résidence de Mouscron, devait y prêcher le sermon de Noël. L'éloquent prédicateur, prenant pour texte ces paroles chantées par les anges à Bethléem : « *Gloria in altissimis Deo et, in terra pax hominibus bonæ voluntatis* » a développé en un magistral discours, empreint d'une profonde érudition et fourmillant de beautés littéraires, les grandes leçons et les sublimes enseignements qui découlent du mystère de l'incarnation.

A TOURCOING

La belle solennité de Noël a été célébrée ici avec son éclat habituel.

Dès le matin, toutes nos églises regorgeaient de fidèles, et, pendant les offices du jour, c'était la même affluence.

Les cérémonies étaient rehaussées dans toutes les paroisses par l'exécution de belles œuvres de musique religieuse. A Saint-Christophe, à Notre-Dame, les maîtrises renforcées de nombreux musiciens de la ville ont interprété des messes de grands compositeurs et plusieurs de ces chants de Noël qui empruntent à la fête son impressionnante poésie. Au Sacré-Cœur, la chorale dirigée par M. Emile Flipo fils, a exécuté la messe nº 3 de Gounod ; à l'élévation, M. Emile Flipo père, a chanté avec sentiment un *Benedictus* de Rosoor.

DANS LES COMMUNES DE TOURCOING

A Mouvaux, la chorale du patronage a interprété, sous la direction de M. Duhamel, une messe de grand caractère. A Marcq, Bondues et Bousbecque, les Musiques municipales prêtaient leur concours à cette cérémonie. A Halluin, les offices ont été très suivis. A Linselles et à Roncq, la fête de Noël coïncidait avec la clôture de la retraite. La solennité a été particulièrement imposante.

A MOUSCRON

A la chapelle des RR. PP. Barnabites. — Comme de coutume, les RR. PP. Barnabites de Mouscron ont célébré, dans leur magnifique chapelle, la messe de Noël, à minuit, cérémonie dont le caractère est toujours touchant et particulièrement émouvant. Les belles voûtes de la chapelle étaient *parées de leurs somptueux ornements. Le maître autel* et la crèche de l'enfant Dieu étaient coquettement décorés et brillamment illuminés.

Une assemblée choisie et recueillie a assisté aux offices de la journée. Le sermon de la Noël a été prêché avec une chaude éloquence par le R. P. Tiberghien. Les membres de la société du Cercle Gounod, de Mouscron, dirigé par M. E. Craeco, avec le précieux concours de M. Lilien, le distingué professeur de violon du Conservatoire de Tournai, ont magistralement interprété la messe de Noël en musique de Faills.

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52199